

# D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Parasha Térouma, 4 Adar 1 5782

La Parasha de Téroumah que nous lisons ce shabbat se concentre exclusivement sur l'injonction adressée au peuple de construire le sanctuaire portatif du désert.

Les versets nous enseignent : « Invite les Enfants d'Israël à me préparer une offrande, de la part de quiconque qui sera porté par son cœur, vous recevrez mon offrande. Et voici l'offrande que vous recevrez d'eux : or, argent et cuivre... Et ils me construiront un sanctuaire et je résiderai parmi eux ». D'après le commentaire de RaShI, l'ordre chronologique des événements n'est pas respecté ici. En effet, d'après le texte tel que nous est présenté, l'ordre d'ériger le sanctuaire apparaît avant le récit de la faute du Veau d'Or alors que d'après l'ordre du déroulé des événements, cette faute a été réalisée avant de recevoir l'ordre relatif à la construction du tabernacle.

Pour rappeler certaines dates importantes : les Enfants d'Israël ont façonné le Veau d'Or le 17ème jour du mois de Tamouz (jour où les tables de la loi ont été brisées), HaShem pardonna cette faute le 10ème jour du mois de Tichri et ce ne sera que le lendemain que les offrandes nécessaires à la construction de Mishkan seront demandées.

L'ensemble de nos commentateurs ne rejoignent pas l'opinion de RaShI sur cette question. Certains considèrent que la construction du Mishkan faisait partie intégrante du projet initial prévu depuis la création du monde sans le moindre lien de causalité avec la faute du Veau d'Or.

Nous pouvons résumer cette discussion de la sorte : est-ce que la construction de Mishkan découle directement de la faute commise par les Enfants d'Israël ou devait-elle être menée de manière indépendante quel que soit le niveau spirituel du peuple ?

Quoiqu'il en soit, nous pouvons relever quelques différences quant aux termes employés au début du projet et au moment où il prend effet.

Alors que l'invitation au prélèvement était proposée à tous, ce qui inclut nécessairement les nombreux Égyptiens qui avaient décidé de suivre le peuple dans le désert, elle sera finalement exclusivement réservée aux descendants des patriarches et des matriarches.

D'après le commentaire du Sforno, avant la faute, le service du Temple pouvait être effectué par tous les premiers-nés de chaque famille alors qu'après la faute, cela sera exclusivement réservé aux Cohanim.

Avant la faute, la terre pouvait être employée pour construire l'autel des sacrifices alors que cela ne sera plus possible après !

Nous pouvons déduire de tout cela qu'après la faute du Veau d'Or, le sanctuaire devait être un lieu universel d'élévation spirituelle. Toutes les nations pouvaient participer à sa construction et le service devait englober toutes les familles sans la moindre exclusivité.

Après la faute, D-ieu prend conscience que le peuple juif ne peut jouer le rôle de « phare des nations » de manière naturelle et permanente. Il lui faut un lieu spécifique pour lui rappeler sa vocation et pour l'aider à maintenir son lien avec la spiritualité.

La faute révèle également que l'aspect esthétique compte également aux yeux des enfants d'Israël. Pour preuve, il façonne un dieu en or et non pas en terre. C'est pour cette raison que finalement l'hôtel ne pourra pas être juste construit avec de la terre. Les matières précieuses seront nécessaires pour tous les ustensiles du Mishkan.

Voilà les raisons qui justifient le décalage apparent entre l'ordre premier et ce qui est demandé à l'ensemble du peuple.

